



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANNÉE 2022



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
FINALITE 1	5
LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE	5
L'INTERCOM : UN TERRITOIRE 100% ENERGIES RENOUVELABLES EN 2040	5
FINALITE 2	8
LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	8
1. PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES	8
2. LA GESTION DES EAUX A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT	14
3. L'EPURATION DES EAUX USEES	15
4. LA LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT	17
FINALITE 3	19
LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS	19
1. FAVORISER L'INSERTION ET L'ACCES A L'EMPLOI AVEC LES CHANTIERS D'INSERTION	19
2. PRENDRE SOIN DE NOS AINES	21
3. UNE ACTION PUBLIQUE PARTICIPATIVE ET DE PROXIMITE	21
4. INFORMER ET ACCOMPAGNER LES CITOYENS	22
FINALITE 4	24
LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS ET L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS²⁴	
1. DES POLITIQUES QUI SE STRUCTURENT A L'ECHELLE DU TERRITOIRE...	24
2. L'ENFANCE JEUNESSE : ACCOMPAGNER LES NOUVELLES GENERATIONS	25
3. LA POLITIQUE CULTURELLE, SPORTIVE ET EDUCATIVE	26
4. L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE AU C.C.R.I.L.	29
5. DES ENGAGEMENTS FORTS DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INTERCOM	29
FINALITE 5	31
DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE	31
1. AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE	31
2. TENDRE VERS UN HABITAT DURABLE ET SOLIDAIRE	32
3. FAVORISER LA MOBILITE DURABLE	34
4. FAVORISER UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET INCLUSIVE	35
5. DEVELOPPER ET SOUTENIR DES FILIERES AGRICOLES DURABLES DE PROXIMITE : LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	36
6. REDUIRE LA PRODUCTION DES DECHETS ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	39
7. DEVELOPPER UN TOURISME DURABLE	41
8. DEVELOPPER L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE	42

PREAMBULE

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, stipule que toutes les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) de plus de 50 000 habitants sont dans l'obligation d'élaborer, en amont du débat d'orientation budgétaire, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable.

Ce rapport annuel permet de mesurer l'intégration continue et transversale du développement durable dans l'exercice des missions et des activités de la Collectivité et témoigne de la nécessité d'un engagement collectif pour rechercher toujours plus d'efficacité. Il offre au plus grand nombre la possibilité d'établir des liens entre les actions perçues au quotidien et les enjeux plus globaux.

L'article L.110-1 du code de l'environnement définit le développement durable comme un développement visant concomitamment les 5 finalités suivantes



Les 17 objectifs internationaux de développement durable (ODD) et l'agenda 2030 :

Le concept de développement durable est apparu en 1987 avec le rapport Bruntland produit dans le cadre des Nations Unies et appelant à la mobilisation des Etats. Ce rapport a placé le développement durable au cœur des débats au « Sommet de la Terre » de Rio, en 1992, aboutissant à la Déclaration de Rio et son plan d'actions (Agenda 2021).

La promotion du développement durable par les Nations Unies s'est ensuite précisée et poursuivie jusqu'au « Sommet de la terre » de 2012 (Rio +20) qui a lancé le processus permettant d'aboutir à l'Agenda 2030. Ce programme de développement durable à l'horizon 2030, a été adopté en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies. C'est un « agenda 2030 » pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision permettant de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, ...



La mise en œuvre du développement durable à l'Intercom

L'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est déjà engagé depuis sa création en 2017 dans plusieurs démarches de développement durable (TEPOS, Cit'ergie, PCAET, mobilité durable, projet alimentaire territorial, préservation de la biodiversité, ...). Pour poursuivre son engagement et élaborer une stratégie globale et transversale de développement durable, l'Intercom s'est engagée avec la Région Normandie à devenir un « Territoire durable 2030 ».

L'engagement « Territoire durable 2030 » est constitué de plusieurs piliers obligatoires et optionnels. Pour les piliers obligatoires, il s'agit d'élaborer une démarche interne de développement durable, une stratégie trame verte et bleue, une stratégie de transition énergétique ambitieuse, une stratégie d'économie circulaire. Concernant les piliers optionnels, pour l'Intercom il s'agit d'élaborer des stratégies sur l'éducation au développement durable, la mobilité durable, l'agriculture durable, la culture (dans le cadre du dispositif Culture Lab).

Ce rapport réalisé sur la base des données d'activité de l'année 2022, tente de recenser les actions et politiques publiques les plus significatives, tant au sein du fonctionnement interne de l'administration intercommunale, qu'au niveau des politiques publiques mises en œuvre à l'échelle du territoire.

Finalité 1

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

L'INTERCOM : UN TERRITOIRE 100% ENERGIES RENOUVELABLES EN 2040

Contribution aux ODD



1. A l'échelle du territoire...

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé, dans le cadre de l'élaboration de son PCAET approuvé en décembre 2020, de s'inscrire dans cette démarche ambitieuse pour le territoire, à savoir, assurer une production d'énergie renouvelable locale permettant de couvrir les besoins énergétiques du territoire à l'horizon 2040. Dans ce cadre, un plan d'actions spécifique à cet objectif a été rédigé.

Cette démarche constitue un des piliers (*élaborer une stratégie de transition énergétique ambitieuse*) de l'engagement à devenir un « Territoire durable 2030 ».

Soutenir la production d'énergie renouvelable sur le territoire

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a travaillé à faire émerger plusieurs projets privés de méthanisation.

L'unité de méthanisation Terr'Energie 27, situé à Bernay, est en service depuis mars 2021. Sa capacité de production de 11,7 GWh permet d'alimenter 1000 foyers en gaz naturel.

Un nouveau biométhaniseur est en service depuis septembre 2022 à Grand-Camp, il permet de produire du gaz pour 1000 foyers de Bernay et ainsi d'atteindre 41% des besoins de la ville.

Cette installation consomme 22 tonnes de déchets agricoles par jour. Ces derniers proviennent principalement des 400 hectares de cultures des agriculteurs propriétaires de l'unité de méthanisation. Ils reçoivent également des déchets d'autres activités professionnelles, comme ceux des paysagistes.

Ainsi, à ce jour, 2 unités injectent du biométhane sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. L'injection représente :

- 9,5 % des consommations de gaz du territoire
- 4 000 teq CO2 économisés
- 60 t de production d'engrais via le digestat

Quelques équivalences sur le territoire :



Courant 2023, une nouvelle unité, située à Capelle les Grands, injectera sur le territoire, ce qui permettra d'atteindre 20 % des consommations de gaz du territoire.

Ces projets participent à l'atteinte de l'objectif fixé par l'intercom Bernay Terres de Normandie d'être à « 100% énergies renouvelables d'ici 2040 » et participe aux enjeux du PCAET.

2. Sur le patrimoine et dans l'exercice des compétences de l'Intercom...

La poursuite du programme Cit'ergie

L'Intercom souhaite montrer l'exemple en mettant en œuvre des actions concrètes en matière de sobriété énergétique au quotidien (régulation du chauffage, optimisation de l'éclairage, diminution des consommation d'eau,...) mais aussi, en étudiant toutes les solutions pertinentes pour réduire l'empreinte carbone et la consommation énergétique de son patrimoine et ses activités (isolation thermique, système de chauffage à partir d'énergie renouvelable, utilisation de matériaux naturels et locaux pour la construction, promotion des filières alimentaires locales respectueuses de l'environnement,...). Cette démarche est conduite dans le cadre du programme « Cit'ergie » qui est un référentiel européen de labellisation des collectivités exemplaires en matière sobriété énergétique et qui est financé par l'ADEME.



La démarche Cit'ergie, menée avec un conseiller Cit'ergie, démarre par un audit des pratiques et fonctionnements de la Collectivité, puis par la définition d'un plan d'actions (1 an). Un suivi et une évaluation sont conduits chaque année, et le label **réévalué tous les 4 ans**.

L'engagement de la collectivité dans des pratiques de développement durable ont permis à l'Intercom d'obtenir le label Cap Cit'ergie en début d'année 2020.

Un plan d'actions sur 4 années (2020-2023) est assorti à cette labellisation avec pour objectif d'atteindre le 2eme palier du label, à savoir, le niveau « Cit'ergie » en 2023.

Pour 2022, la démarche n'a pas pu avancer car le chargé de mission transition énergétique a quitté l'Intercom en mars et la conseillère Cit'ergie (société ALBEA) était en congés maternité.

Il ne s'est pas tenu de comité de pilotage en 2022, un bilan sera fait au 1^{er} semestre 2023.

Néanmoins, conformément au bilan réalisé par le conseiller Cit'ergie pour l'année 2020, la collectivité poursuit ses actions pour donner de l'élan à la démarche Cit'ergie :

- **Être une collectivité exemplaire** : espace 360 et projet de centre aquatique avec une volonté d'être vertueux d'un point de vue énergétique ;
- **Positionner le suivi énergétique et l'amélioration de la performance énergétique au centre de la politique énergétique de la collectivité** : suivre la performance énergétique des bâtiments de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Diminuer l'impact carbone du parc de véhicules

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dite LTECV prévoit toute une série de mesures favorisant le déploiement, l'acquisition, l'usage de véhicules électriques ou à faible émission. Les collectivités sont sollicitées pour participer à cet effort.

La LOM (loi d'orientation des mobilités) du 24 décembre 2019 renforce l'obligation. Ainsi, lors de l'acquisition ou du renouvellement de véhicules, la part de **véhicules à faibles émissions doit être de 20% jusqu'au 30 juin 2021, puis 30% ; et 37,4% en 2026**

En 2022, l'Intercom dispose de 126 véhicules, avec 46 voitures et utilitaires légers, dont 4 électriques. Il y a eu l'achat d'une nouvelle voiture électrique en 2022 et la volonté est de poursuivre l'extension du parc de véhicules électriques.

Finalité 2

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

1. PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

Contribution aux ODD



1. La gestion du sites Natura 2000 « RISLE, GUIEL, CHARENTONNE »

Suite à la demande de l'Etat et du Département de l'Eure, l'Intercom porte l'animation du site Natura 2000 depuis octobre 2019.



Le réseau Natura 2000 est constitué de sites désignés pour protéger des habitats et des espèces dits d'intérêt communautaire, représentatifs de la biodiversité européenne.

Pour cela, l'objectif est de maintenir ou de rétablir leur bon état de conservation en conciliant les activités humaines avec la protection de la biodiversité.

L'agrion de mercure

En 2022, la chargée de mission Natura 2000 du site « Risle, Guiel, Charentonne » a permis de :



*Prairie humide pâturée –
Site Natura 2000 Risle, Guiel, Charentonne*

- Renouveler l'engagement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) de plus de 60 agriculteurs. Ces mesures incitent les exploitants à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement permettant ainsi de maintenir les prairies du site. Cette action a permis de rapporter + 196 310 euros de fonds européens pour les exploitants agricoles de l'intercommunalité en 2022
- Etablir le nouveau Plan agro-environnemental et climatique du site Natura 2000 dans le cadre de la nouvelle PAC. Il ouvre les droits aux exploitants agricoles pour bénéficier des nouvelles mesures.



- Poursuivre les aménagements au CCRIL à la Trinité-de-Réville : par le biais d'un Contrat Natura 2000, des aménagements et des travaux bénéfiques aux chauves-souris, à la Loutre d'Europe ainsi qu'à la végétation des zones humides ont été entrepris sur le site du CCRIL à la Trinité-de-Réville en bord de rivière de la Charentonne. Les aménagements ont été réalisés par des entreprises privées et en régie par l'Unité Milieux terrestres.

Site du CCRIL : entretien de la ripisylve et installation d'une grille à chauve-souris

- Lancer le marché d'étude pour les Chiroptères, il va permettre de disposer d'une vision de la présence de Chauves-Souris sur l'ensemble du territoire Natura 2000.

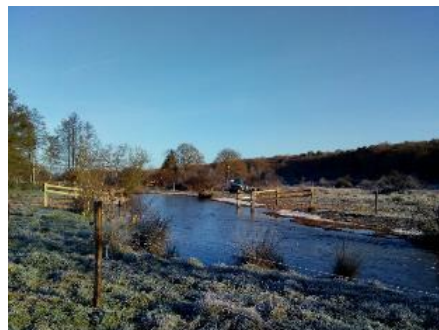
Perspectives 2023 : Nouvelle chargée de mission Natura 2000, Nouvelle campagne MAEC, Restitution de l'étude sur les Chiroptères, Marché de cartographie des habitats

2. La restauration de la Charentonne

a. *Le Programme Pluriannuel des Milieux Aquatiques et Humides du bassin versant de la Charentonne*

Le territoire est traversé par la Risle et la Charentonne. Véritables réservoirs de biodiversité, et constituant l'élément principal de la trame bleue du territoire, la préservation et la bonne gestion de ces cours d'eau sont donc essentielles.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé en 2018 d'élaborer un Programme Pluriannuel des Milieux Aquatiques et Humides (PPMAH) pour la rivière Charentonne, ses affluents et les zones humides de fonds de vallées du bassin versant de la Charentonne.



En 2022 : changement de technicien rivière et lancement de la première tranche de travaux dans le cadre d'un marché pour un montant de 265 243 euros TTC avec le prestataire Environnement Forêt. Ces travaux sont localisés sur les communes de Bernay, La Trinité-de-Réville, Montreuil-l'Argillé et Serquigny. Au total, ce sont 12 chantiers qui sont prévus et 13 propriétaires qui sont concernés. 2 de ces chantiers ont pu avoir lieu en 2022.

b. La restauration de la continuité écologique

La Charentonne est classée en contexte « Salmonicole perturbée » selon le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) élaboré par la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Eure (FDAAPPMA 27) en raison de l'impact des ouvrages hydrauliques et des plans d'eau présents sur son cours. Ainsi, des actions de restauration de la continuité écologique sont réalisées dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération de pêche. D'après le Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement (ROE), on y trouve en effet 153 ouvrages hydrauliques sur l'axe Charentonne, 6 sur l'axe Cosnier et 28 sur l'axe Guiel.



En 2022, dans le cadre de la convention cadre avec la FDPPMA 27 (Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques), l'ouvrage ROE418 situé à Bernay nommé « l'île au Moulin » fut arasée afin de restaurer la continuité sur cet ouvrage. La FDPPMA 27 a assuré la maîtrise d'œuvre sur l'ensemble de ce chantier.

L'unité Milieux terrestres de l'intercom a participé à la suppression d'un ancien vannage avec la FDPPMA et a réalisé le faucardage dans le Cosnier et la Charentonne avec le chantier d'insertion du CCIAS.

Perspectives 2023 : Lancement d'un marché à bons de commande pour les nouveaux travaux du PPMah et poursuite du partenariat avec la fédération de pêche pour les travaux de Restauration de la Continuité Ecologique.

3. La préservation et la restauration des mares

a. L'inventaire des mares et des zones humides de plateau

En 2022, l'IBTN, avec les financements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, a recruté un contrat d'apprentissage afin de mener une étude de terrain :

- Vérification et caractérisation des mares du territoire pré-identifiées sur photo satellite
- Vérification de la présence de zones humides sur les plateaux pré-identifiées par un travail du département et des services de l'Etat

b. La restauration des mares communales

L'objectif de la démarche de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est de faire émerger des actions de restauration et de préservation des mares en prenant en compte les points suivants :

- Restaurer autant que possible les 3 fonctions que peut avoir une mare : fonction paysagère, fonction écologique et fonction hydraulique.
- Restaurer ou conserver les continuités écologiques et hydrauliques entre les mares. L'objectif est de prioriser la restauration des mares appartenant à un réseau de mares et d'assurer ainsi, d'une part, les déplacements de la faune et de la flore inféodées à ces milieux et, d'autre part, une bonne gestion des eaux superficielles sur les bassins versants.
- Proposer des mesures de gestion et de protection des mares restaurées.
- Sensibiliser et communiquer sur l'intérêt écologique, hydrologique et paysager des mares.



En 2022 :

Suite au programme de restauration des 9 mares communales de Mesnil-en-Ouche en 2021, deux événements ont été organisés à Mesnil-en-Ouche :

- Une Fête des mares afin de prodiguer des informations sur l'entretien écologique des mares (trois animations + une exposition à la médiathèque)
- La formation du personnel communal à l'entretien des mares

En outre, le marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du nouveau programme de restauration de 36 mares communales a été lancé.

Perspectives 2023 :

Poursuite du travail de recensement des mares et des zones humides de plateau et lancement du marché de travaux des 36 mares communales.

Animation multi-partenaire à l'occasion de la fête des mares (événement national de la Société Nationale de Protection de la Nature entre le 22 mai et le 11 juin – dates en cours de précisions au niveau national).

Publication du livret d'entretien des mares à destination des propriétaires de mares.

4. Mise en œuvre de la Trame verte et bleue

a. Appui aux ateliers du SCOT

Le service Paysage et Biodiversité a fourni son expertise pour aider à la définition des objectifs de la trame verte et bleue demandés dans le cadre du SCOT.

b. Lancement d'un contrat d'apprentissage sur les haies

En septembre 2022, un contrat d'apprentissage a été embauché pour 2 ans pour travailler sur la thématique des haies dans le cadre des financements des projets de « France Relance ».

Les objectifs de ces deux ans sont de travailler sur deux communes du territoire afin de :

- Finaliser la cartographie des haies de la commune
- Identifier des haies prioritaires à restaurer selon 3 axes (ruissellement, trame verte, trame bleue)
- Planter des haies
- Animer
 - Animations (Ecoles et Grand public)
 - Formation d'un groupe d'acteurs bénévoles à la biodiversité des haies
 - Mise en œuvre de chantiers participatifs de plantation

En 2022, les outils méthodologiques de travail ont été créés et les communes d'action choisies : Capelle-les-grands et Saint-Agnan-de-Cernières

Perspectives 2023 : Lancement du marché de réalisation de la trame verte et bleue dans la suite du SCOT, poursuite du travail du contrat d'apprentissage

5. La lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes

L'Intercom est engagée dans une action de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur son territoire. Ces espèces exotiques ont un impact néfaste sur la faune et la flore locale et seules des actions régulières d'élimination permettent de les contrôler.

En 2022, il y a eu l'attribution par l'Intercom de plus de 4500 euros de subvention pour appuyer la destruction de nids de frelons asiatiques, soit le double de l'année 2021.



Dans le cadre d'une convention avec le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CEN) des chantiers d'arrache de plantes invasives sont menés sur les mares de l'IBTN (ex : mare de Romilly la Puthenaye – juillet 2022)

6. Les animations d'éducation à l'environnement et développement durable

a. Animations grand public

Des animations grand public sont menées chaque année par le service paysages et biodiversité.

En 2022, une vingtaine d'animations grand public ont eu lieu parmi lesquelles :



- Une sortie découverte de la rivière en canoë kayak sur la Risle avec le club de Brionne
- 6 sorties nocturnes à l'écoute du brâme du cerf en forêt de Beaumont Le Roger en lien avec l'Office de Tourisme
- 2 animations découverte de la zone humide du CCRIL à la Trinité de Réville
- Une dizaine d'animations en milieu scolaire sur la thématique de la biodiversité et du milieu forestier

b. Chantier jeunes bénévoles

Un chantier à destination des adolescents a été mené en collaboration avec le CIAS et la MJC de Bernay du 1^{er} au 5 août. 12 jeunes ont pu réaliser différentes activités de découverte de l'environnement autour de Serquigny où ils étaient hébergés.

Ex : la création de nichoirs, extraction de miel, sorties naturalistes et nettoyage de rivière.

c. Animations Ruchers

L'IBTN dispose de ruchers pédagogiques répartis sur 2 sites intercommunaux : le Foyer Résidence pour Personnes âgées à Beaumont Le Roger et le Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs (CCRIL) à la Trinité de Réville. Ces ruchers sont gérés par des apiculteurs locaux et des animations de sensibilisation y sont menées.

Ex : Ateliers d'extraction du miel organisés lors de la fête normande du CCRIL et lors du chantier jeunes bénévoles, et animation autour de l'abeille lors de la semaine de la parentalité du CIAS.

Perspectives 2023 : Programme d'animation similaire et animations complémentaires dans le cadre de la fête des mares

7. La gestion des espaces verts intercommunaux

Depuis 2017 l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques par les collectivités pour entretenir les espaces verts et la voirie est interdite. C'est pourquoi l'IBTN travaille au changement de ses pratiques afin d'assurer un entretien des espaces verts qui combine préservation de la biodiversité et aménagement paysager.



L'IBTN entretient 127 sites d'espaces verts répartis sur tout le territoire. : stations d'épuration (STEP), ZAC, chemins ruraux, ouvrages de ruissellement, chemins équestres, chemins de randonnée, voie verte...

Ces travaux d'entretien sont gérés par l'unité milieux terrestres et le chantier d'insertion du CIAS.

En 2022, l'IBTN a commencé à mettre en œuvre un « Atlas de la gestion différenciée » afin d'assurer un entretien adapté à chacun des espaces. Pour illustrer ce travail, une zone test a été aménagée, au siège de Bernay, montrant les différents modes de gestion réalisés sur les sites de l'Intercom.

L'Unité Milieux terrestres assure aussi la gestion de la lutte biologique de la serre de la station d'épuration de Brionne et la gestion de l'éco pâturage sur les différentes STEP de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.



En 2022, l'unité milieux terrestres a aidé la MJC à mettre en place une Aire Terrestre Educative sur la voie verte pour les élèves de l'école Ferdinand Buisson (Bernay).

ILS VEULENT Y PLANTER DES HAIES ET DES FLEURS

Les élèves de l'école Ferdinand Buisson sont aux petits soins pour la voie verte

« Aire Terrestre Educative » (ATE) d'initiative citoyenne est un projet géré par les élèves de cycle 3 accompagnés de leur enseignant et d'une structure référente dans le domaine naturaliste. Ce projet est mené à Bernay pendant trois ans par la classe de CM2 de Florence Piquenot, directrice de l'école Ferdinand Buisson, en partenariat avec la Maison des jeunes et de la culture (MJC). En quoi cela consiste-t-il ? Les enfants étudient une zone naturelle et décident démocratiquement des activités à y mener pour préserver le patrimoine naturel et culturel, protéger l'environnement. Ce projet est labellisé et financé par l'Office Français de la Biodiversité. Il est également soutenu par l'IBTN, la ville de Bernay et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

la première étape de ce projet. « Aire Terrestre Educative » de la vallée de la Charentonne. Plusieurs panneaux d'exposition de photos et de textes concernant la première étape de la mise en place de l'ATE avaient été installés.

Pascal Grehault, directeur de la MJC de Bernay, précise : « Les élèves ont d'abord été amenés à choisir la zone naturelle dans laquelle ils mèneraient leur projet. Ils ont ainsi visité le Golf de la Charentonne, la prairie et ses prochains aménagements ainsi que la voie verte et la découverte de la faune et de la flore. Les élèves, réunis en conseil d'école, ont voté et décidé démocratiquement d'aménager la voie verte. Puis ils ont décidé les différents aménagements qu'ils souhaitaient mettre en œuvre : plantation de petites haies, création d'une prairie fleurie. »

« Les 28 élèves de ma classe se sont totalement investis dans ce projet », ajoute Florence Piquenot.

Johanna Chopin, animatrice de l'entreprise BiodiversitéUp, Cyrille Cantayre, représentant l'Office Français de la Biodiversité, Florence Piquenot, directrice de l'école Ferdinand Buisson, et Pascal Grehault, directeur de la MJC entourant plusieurs élèves de la classe de CM2.

Piquenot. Cette action permet de développer l'écocitoyenneté, la participation orale des élèves ainsi que l'organisation de débats. Ce projet est mené par les élèves avec le concours d'une animatrice nature de l'entreprise BiodiversitéUp de Mesnil-en-Ouche. Ce même projet sera mis en place dans le nouveau collège du Hameau. »

Selon les responsables de ce projet, après une première année consacrée à la découverte de la zone naturelle, la seconde partie sera consacrée aux petits aménagements et s'achèvera avec la construction d'un parcours avec des panneaux pédagogiques.

Perspectives 2023 : Formations gestion différenciée des agents du service, poursuite de la mise en œuvre de l'entretien des fossés ruraux avec le nouveau matériel, finalisation du plan de gestion différenciée des sites de l'IBTN.

2. LA GESTION DES EAUX A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT

Contribution aux ODD



1. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil stratégique de planification de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Il est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, représentants de l'Etat, etc...).

Le SAGE de la Risle a été approuvé par arrêté inter préfectoral en 2016. Cet arrêté a été annulé par le tribunal administratif de Rouen en 2018 pour vice de procédure. La création des missions régionales de l'autorité environnementale (MRAE) en 2019 permet de pallier ce vice de procédure. L'animation du SAGE était portée par le Département de l'Eure jusqu'en 2016. L'Intercom Bernay Terres de Normandie, de par sa position centrale dans le bassin versant de la Risle et par sa surface importante également sur le bassin, a repris l'animation depuis 2020.

Suite aux élections municipales de 2020, un renouvellement de la Commission Locale de l'Eau a été opérée en septembre 2021. La nouvelle Commission Locale de l'Eau a acté le lancement d'une étude d'élaboration d'un nouveau SAGE.

Ainsi, la rédaction du cahier des charges pour l'élaboration du SAGE a été faite avec une validation lors du bureau de CLE le 02 février 2022. La consultation publique a été lancée début mai. Malheureusement, le marché public a été infructueux.

L'animation du SAGE s'est arrêtée le 25 août avec le départ de l'animatrice.

Perspectives 2023 : recrutement d'un animateur SAGE ; lancement d'une nouvelle consultation pour l'élaboration du SAGE après reprise du cahier des charges.

2. Le contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

Dans le cadre de son 11^{ème} programme (2019-2024), l'Agence de l'Eau Seine Normandie souhaite renforcer sa politique contractuelle à l'échelle des territoires à travers des **Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC)**.

Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Le CTEC a été approuvé et signé par l'Agence de l'Eau fin 2020.

En 2022, un avenant au CTEC a été signé pour ajouter la Ville de Bernay en tant que structure compétence pour le volet eau potable, et ainsi financer les opérations liées à la protection du captage d'eau potable des Bruyères.

3. L'EPURATION DES EAUX USEES

Contribution aux ODD



Au-delà des obligations réglementaires qui s'appliquent aux usagers, l'assainissement des eaux usées est nécessaire pour restituer une eau dépolluée au milieu naturel. Pour cela, il ne s'agit pas simplement d'évacuer ces eaux « sales », il faut mettre en œuvre un système de traitement qui peut être soit collectif, c'est-à-dire avec la mise en œuvre d'un réseau de collecte dans la rue desservant chaque propriété jusqu'à une station d'épuration, soit individuel ou non collectif. Il s'agit là de mettre en place un ou plusieurs ouvrages qui auront pour rôle de prétraiter, traiter puis enfin évacuer les eaux rendues acceptables pour l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est compétence en matière d'assainissement (collectif et non collectif) sur tout son territoire.

Ainsi, **plus de 16 000 installations d'assainissement non collectif et 16 systèmes d'assainissement collectif sur le territoire** doivent contribuer au bon traitement des eaux usées produites avant le rejet au milieu naturel.

1. L'assainissement non collectif

a. Programme de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif

Pour favoriser une mise en conformité des installations, l'Intercom Bernay Terres de Normandie mène des opérations de réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage publique.

Les travaux ont été réalisés sur des zones à enjeux, plus sensibles, notamment les zones situées en tête de bassin versant.

En 2022, il a été réalisé 19 chantiers sur la tranche 1-C, finalisant une tranche de 32 chantiers au total.

Une nouvelle opération a été lancée pour la période 2022-2025.

En 2022 environ 120 études de projets ont été réalisés.



Pose d'une fosse toutes eaux

b. Diagnostic des installations d'assainissement non collectif

En 2022, 2486 contrôles de fonctionnement ont été réalisés par le SPANC, ces contrôles ont pour but d'identifier les installations non conformes notamment ceux présentant des risques pour la salubrité ou l'environnement ou celles se situant dans des zones à enjeux.

A l'issue de chaque visite, un rapport est rédigé et envoyé au propriétaire. Selon la classification le propriétaire peut avoir l'obligation de réaliser des travaux.



Rejet en fossé d'eaux usées caractérisé lors d'un contrôle de fonctionnement

2. Assainissement collectif

Un programme de travaux ambitieux doit être mené sur l'ensemble du territoire communautaire afin d'améliorer la qualité de la collecte des eaux usées et leurs traitements. Cela passe par la suppression de rejets directs au milieu naturel, la réhabilitation de réseaux afin de réduire la quantité d'eaux claires parasites, ou la reconstruction de stations d'épuration devenues obsolètes.

L'année 2022 a été marquée par :

- L'avancement des projets déclinés dans le programme pluri annuel d'investissement (PPI). Pour rappel, le PPI est établi à 23 M€ HT. Au 31 décembre 2022, 6 M€ HT ont déjà été engagés dans des travaux d'envergure, soit 26 % du montant global d'investissement.
- La réalisation de l'audit sur la gestion actuelle des infrastructures d'assainissement collectif et le lancement de la consultation relative à la passation du futur contrat de délégation de services publics pour l'ensemble des systèmes d'assainissement de l'IBTN. Ce contrat prendra effet au 1^{er} juillet 2023.

Conformément au vote du budget, les projets prévus ont bien avancé. Leur état d'avancement est précisé ci-après :

- La réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Boulevard Dubus, boulevard de Normandie, Rues de la Charentonne, du 11 Novembre, de Picardie et du Ravin à Bernay. Les travaux ont débuté en mars 2022 pour s'achever en décembre 2022. Le montant de ces travaux avoisine les 2 M€ HT.
- La réalisation des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Grand-Camp. Cette opération a consisté à créer un filtre planté de roseaux de 130 EH, pour un montant avoisinant 350 000 € HT. Les travaux se sont déroulés sur la période d'avril à octobre 2022. La station d'épuration a été mise en service en juillet 2022.
- La réalisation des travaux de suppression des rejets directs d'eaux usées au milieu naturel sur les hameaux de Petit-Nassandres et de Courcelles, sur les communes de Serquigny et Fontaine-L'Abbé. Les travaux ont débuté en juillet 2022 pour s'achever en décembre 2022. Le montant de cette opération s'élève à 920 000 € HT.
- L'engagement des travaux de remplacement et de réhabilitation de postes de refoulement : 5 sur Bernay et 2 sur Brionne, pour un montant total de 510 000 € HT
- Les travaux de reconstruction de la station d'épuration de Broglie ont débuté en décembre 2022. La mise en service de la nouvelle unité de traitement est attendue pour le mois d'août 2023.
- Les travaux de raccordement en domaine privé de la nouvelle tranche ont débuté en décembre 2022.



Chantier Bernay – Rue du 11 Novembre



Chantier Serquigny– Hameau de Courcelles



Chantier Grand-Camp - Station d'épuration

La réalisation de ces projets est facilitée par les aides complémentaires de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Gouvernement à travers le Plan de relance et du Département de l'Eure.

4. LA LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT

Contribution aux ODD



1. Les études de bassin versant

Débutée en juillet 2020, l'étude hydraulique sur le bassin versant de l'Orbiquet s'est poursuivie afin d'étudier les problématiques du ruissellement et définir les aménagements à réaliser. La phase 2 s'est achevée en mai 2022, et la phase 3 est engagée. L'objectif est de finaliser l'étude avant fin 2023.

Avec cette étude, tout le territoire de l'Intercom sera couvert par une étude de bassin versant. Ainsi, un programme d'aménagement pluriannuel sera engagé avec une connaissance des problèmes d'inondation sur tout le territoire.

Pour actualiser la connaissance des problèmes hydrauliques sur l'ensemble du territoire, un recensement des dysfonctionnements, débuté en 2019, a été finalisé en 2021 (à partir des données issues des arrêtés Cat Nat 2018).

Un second recensement a été engagé en 2021 suite à de nouvelles inondations ayant eu lieu dans l'année. Ce dernier concerne les communes ayant fait l'objet d'un arrêté Cat Nat en 2021. Ces données seront rajoutées au premier recensement.

2. Le programme de travaux

Actuellement il n'y a pas encore eu d'aménagements réalisés. Une méthodologie de priorisation des secteurs impactés a été définie et validée par les élus.

Une étude va débuter et un marché va être lancé prochainement pour réaliser des études de maîtrise d'œuvre pour réaliser des travaux visant à sécuriser les personnes et les biens.

Dans l'attente, des travaux très localisés sont réalisés pour résoudre des problèmes d'inondation ponctuels.

3. Intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion du risque inondation

La lutte contre le ruissellement passe aussi par une intégration des enjeux ruissellement dans le SCOT et les documents d'urbanisme afin de limiter l'imperméabilisation dans les aménagements et éviter les constructions dans les zones inondables, ...). Dans ce cadre, un travail spécifique à l'Intercom consiste à transmettre un avis technique sur les risques d'inondation au service « instruction des permis de construire » afin qu'il puisse en toute connaissance, alerter le pétitionnaire sur ces risques.

En 2022, 630 avis ont été émis à titre consultatif concernant les projets d'urbanisation en zone d'assainissement collectif et non collectif.

Finalité 3

La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a élaboré son rapport sur la situation en matière de développement durable. Ci-après sont présentés des extraits de ce rapport.

1. FAVORISER L'INSERTION ET L'ACCES A L'EMPLOI AVEC LES CHANTIERS D'INSERTION

Contribution aux ODD



Le développement durable est un développement soutenable socialement et écologiquement. Il doit donc répondre aux questions de formation et d'accès à l'emploi pour tous. Le chantier d'insertion constitue un tremplin pour ses bénéficiaires en vue de retrouver une activité professionnelle. C'est un dispositif conventionné par l'Etat (DDETS) et subventionné par le Conseil Départemental pour l'encadrement technique des personnes bénéficiaires du RSA.



Il a pour objectif de permettre à des personnes en difficultés, de retrouver le chemin de l'emploi grâce à l'acquisition de compétences qualifiantes et diversifiées. La valorisation des espaces naturels constitue l'activité support du chantier.

Par ailleurs, dans un souci d'équité territoriale, ce dernier est amené à intervenir sur l'ensemble des communes du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Chaque commune a la possibilité de solliciter le chantier d'insertion pour un projet à court, moyen ou long terme.

Le chantier d'insertion œuvre aussi bien du point de vue de la **préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations qu'à l'épanouissement de tous les êtres humains.**

• En faveur de la biodiversité :

- ✓ Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- ✓ Fauche alternée ou tardive
- ✓ Semis de plantes messicoles (plantes annuelles à germination préférentiellement automnale ou hivernale)
- ✓ Mise en place de niches écologiques sur différents chantiers



Le bleuet, plante messicole

- **En faveur de l'environnement :**

- ✓ Utilisation d'huile de chaîne biodégradable
- ✓ Zéro phyto
- ✓ Broyage de branches pour une diminution de 6 fois le volume à transporter (donc moins de véhicules sur les routes)
- ✓ Lutte biologique intégrée sous abris (culture en serre)
- ✓ Les résidus de tonte sont mis en méthanisation



- **Accompagnement social :**

- ✓ Maintien des temps individualisés des salariés du chantier
- ✓ Travail collectif sur le chantier : accompagnement sur la gestion des conflits entre tous
- ✓ Participation des salariés à des actions transversales
- ✓ Accompagnement afin de lever les freins sociaux pour un retour à l'emploi : aider les salariés à se projeter vers l'après.



L'année 2022 a été marquée par des modifications au sein de l'équipe permanente, ce qui a impacté le fonctionnement du chantier d'insertion. Pour autant, la nouvelle équipe a su faire preuve d'adaptation afin de ne pas mettre en défaut les usagers, mais aussi de ne pas prendre de retard sur les chantiers et prestations prévus.

L'ouverture du site de Bernay, le 1^{er} août 2022, a également permis d'ouvrir plus d'opportunités aux usagers qui résident dans ce secteur et nous permet d'être plus proches des autres communes du territoire tout en réduisant les trajets.

La hausse des prix en général a également impacté le chantier d'insertion mais l'équipe a su trouver des solutions pour maintenir un niveau de service identique.

L'implication de l'équipe encadrante tant dans les projets des salariés en insertion que dans l'objectif de combler les attentes de ses clients a permis au chantier d'insertion de rebondir à la suite de la crise sanitaire et de retrouver une ambiance de travail bienveillante et agréable.

Perspectives 2023

- *Développer la mise en place d'un jardin partagé pour travailler autour de l'alimentation et favoriser l'échange de pratiques (mis en place sur le site de Brionne)*
- *Renforcer le travail sur l'optimisation pour limiter les véhicules sur la route : planification et anticipation des chantiers (lien avec l'extension sur Bernay)*
- *Développer l'accueil des femmes et des personnes en situation de handicap*
- *Adhésion au projet SEVE emploi qui consiste à modifier l'approche auprès des agents en insertion et des entreprises afin de les mettre en contact et de ce fait de pallier au manque de personnel dont certaines entreprises sont victimes, mais aussi de mettre en lien les salariés en insertion avec la réalité de l'emploi. Cette démarche a également comme missions de lever les préjugés liés à l'insertion et d'augmenter le nombre de retour à l'emploi durable en sortie du chantier d'insertion.*

- *Les réunions des acteurs de l'insertion ayant été initiées en début d'année 2022, il est prévu de les reconduire en 2023 afin de mettre en commun les structures de l'insertion et de mettre en place un partenariat durable.*
- *En ce qui concerne les recrutements, nous prévoyons d'organiser une réunion de recrutement par trimestre sur chaque site (Brionne et Bernay) afin de toujours fonctionner en équipe complète (soit 17 salariés en insertion à 26h hebdomadaire à ce jour). Une demande d'augmentation du nombre de salariés a été formulé auprès du département et de la DEETS (l'objectif final étant de 24 salariés répartis équitablement sur les deux sites)*

2. PRENDRE SOIN DE NOS AINES

Les professionnels du maintien à domicile qu'il s'agisse du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ou de la Résidence autonomie Serge Desson à Beaumont le Roger explorent un domaine d'actions issues des enjeux environnementaux. Ainsi, ces professionnels s'emploient à promouvoir les changements de comportement.

1. La résidence autonomie Serge Desson

Le bilan de l'activité de l'année 2022 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.

2. Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Le bilan de l'activité de l'année 2022 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.

3. UNE ACTION PUBLIQUE PARTICIPATIVE ET DE PROXIMITE

Contribution aux ODD



1. Le conseil de développement (CODEV)

Mis en place dans les EPCI de plus de 20 000 habitants dans le cadre de la loi NOTRe « Le Conseil de Développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre ».

La mise en place de cette nouvelle forme de dialogue entre élus, citoyens, et société civile constitue une opportunité pour partager, de manière citoyenne, participative et démocratique, les grands enjeux du territoire et ainsi renouveler la confiance entre élus et citoyens.

Le Conseil de Développement est composé de citoyens bénévoles, représentants les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Les modalités de leur désignation sont fixées par l'organe délibérant de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

En 2022, il n'y a pas eu d'action sur le CODEV.

2. La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Les EPCI de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de mettre en place une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers, par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales.

Cette commission répond aux principaux objectifs suivants :

- Moderniser la gouvernance et le management des services publics locaux, améliorer la qualité et l'efficacité des services publics,
- Placer l'usager au cœur des missions de services publics locaux, développer une culture de l'usager, mieux prendre en compte les attentes et les aspirations des usagers,
- Contribuer à la lisibilité et à l'efficacité de l'action publique afin d'instaurer une confiance renouvelée entre l'institution et les citoyens.

La CCSPL a été réunie le 15 septembre 2022 pour présenter les rapports annuels des services assainissement collectif, assainissement non collectif, déchets ménagers et de la régie de transports.

4. INFORMER ET ACCOMPAGNER LES CITOYENS

Contribution aux ODD



1. Les Frances Services : des services publics plus proches des habitants

Avec l'accélération de la dématérialisation des procédures et le déploiement des services publics numériques, certaines personnes peuvent se sentir démunies pour s'approprier et profiter de ces nouveaux outils.

Aider l'usager à manipuler les outils de l'e-administration pour accéder aux services souhaités sans que la procédure dématérialisée soit un obstacle constitue un enjeu prégnant pour le territoire. Pour cela, différentes actions ont été engagées et doivent se poursuivre pour d'une part, accompagner les personnes qui ont besoin d'aide sur ces nouveaux usages et d'autre part, inscrire le territoire dans cette dimension numérique pour profiter des nouveaux services.

En avril 2022, un France services a été ouvert à Bernay, en plus des France Services déjà existants sur le territoire.

En 2022, les Frances Services de l'IBTN ont traité 13 039 demandes d'informations réparties ainsi :

- France services de la Trinité de Réville : 3 384 demandes
- France services de Beaumont le Roger : 2 311 demandes
- France services de Mesnil en ouche : 1 459 demandes
- France services de Brionne : 3 249 demandes
- France services Bernay : 2 636 demandes

NB : à ces données Frances Services s'ajoutent les données des accueils IBTN qui permettent de répondre aux habitants et/ou de les orienter vers les services compétents (Nombre d'appels reçus : 12 784, Nombre de visites : 3 912)

2. Le Pôle Initiatives Jeunes de l'Intercom

Le C.I.A.S, au travers du Pôle Initiatives Jeunes (unique structure Information Jeunesse à l'ouest du département de l'Eure), travaille à la réflexion d'accompagnement au plus large et sur l'ensemble du territoire, de par les dispositifs portés : bourse aux permis, BAFA « citoyen », relais « Baby-sitting », les Promeneurs du net et la boussole des jeunes.

Le bilan de l'activité de l'année 2022 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.
--

Finalité 4

La satisfaction des besoins essentiels et l'épanouissement de tous les êtres humains

1. DES POLITIQUES QUI SE STRUCTURENT A L'ECHELLE DU TERRITOIRE...

Contribution aux ODD



1. La politique éducative et sociale

En 2022, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est dotée d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de 5 ans. Il s'agit d'une convention passée dans un premier temps avec la Caf de l'Eure qui a une vocation stratégique et qui succède administrativement au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le travail de diagnostic et d'analyse mené avec les élus, les techniciens et les partenaires institutionnels a permis de définir l'enjeu central à travailler dans le cadre de cette CTG : le vivre-ensemble.

Par la signature de cette Convention Territoriale Globale, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'engage à définir en 2023 son Projet Educatif et Social Local (PESL). Ce projet est élaboré avec la participation d'un maximum de parties prenantes pour créer des changements significatifs sur le territoire en élaborant des solutions qui traversent tous les champs d'action et doit faire l'objet d'un suivi pendant son déroulé et d'une évaluation à son issue.

Un agent chargé de coopération territorial anime ce Projet Educatif et Social Local, appuyé par des chargés de coopération thématiques experts de leurs sujets.

2. La politique Santé

En septembre 2021, il est décidé de créer un poste de chargée de mission santé au sein de l'Intercom Bernay Terres de Normandie avec pour principale mission la rédaction et la coordination du Contrat Local de Santé (CLS). Le but de ce CLS : réduire les inégalités territoriales et sociales de santé en mettant en place un programme d'actions avec les acteurs de la santé, du social et du médico-social pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Suite au lancement d'une enquête santé de mars à avril 2022 dans le cadre du diagnostic local de santé, couplée à la capitalisation de données statistiques sur la situation socio-démographique et sanitaire de la collectivité, le comité de pilotage du 29 septembre 2022 décide d'orienter le CLS autour de quatre axes :

- La prévention de la nutrition : une alimentation saine et équilibrée et une activité physique.
- La prévention des conduites addictives (en lien également le CISPDR).
- Le bien-être et la santé mentale des enfants et des jeunes.

- L'offre de soins : renforcer et développer l'attractivité du territoire pour attirer des professionnels de santé.

6 ateliers participatifs se sont déroulés autour de ces axes en 2022 et se poursuivent en 2023 pour aboutir à la définition d'actions et la signature à terme du CLS.

Afin d'améliorer l'offre de soins sur son territoire, l'IBTN a organisé le 14 juin 2022 une réunion invitant l'ensemble des professionnels de la santé du territoire. Le but était qu'une présentation soit faite par la CPAM des aides existantes à l'installation. L'ARS était également présente pour échanger avec les participants sur l'exercice coordonné.

A l'issue de cette réunion, un groupe projet s'est constitué pour monter un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire sur le territoire. La démarche, soutenue par l'ARS est en cours.

Toujours dans le but de susciter des installations, l'IBTN a passé une convention avec la Région pour financer l'acquisition d'un second fauteuil de dentiste pour des chirurgiens-dentistes qui souhaiteraient former des étudiants. L'IBTN joue un rôle d'intermédiaire entre le professionnel et la Région. Elle joue aussi un rôle de contrôle dans la bonne exécution de la convention et des obligations en découlant.

Par cette action, la volonté est de donner envie à des étudiants de s'installer sur le territoire à l'issue de leurs études.

En 2022, les bilans santé se sont poursuivis en partenariat avec l'UC-IRSA. Deux sessions de bilans (en mai et en novembre) se sont déroulées à Bernay. Ces bilans santé s'adressent aux affiliés du régime général avec une priorité donnée aux personnes en situation de précarité et de rupture de soins. Depuis leur mise en place en juin 2021, environ 120 personnes ont pu bénéficier de ces bilans.

2. L'ENFANCE JEUNESSE : ACCOMPAGNER LES NOUVELLES GENERATIONS

Contribution aux ODD



1. Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Le bilan de l'activité de l'année 2022 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.

2. Les Relais Petite Enfance (RPE)

Le bilan de l'activité de l'année 2022 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.

3. Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Le bilan de l'activité de l'année 2022 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.

4. Les accueils de loisirs

Le bilan de l'activité de l'année 2022 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.

3. LA POLITIQUE CULTURELLE, SPORTIVE ET EDUCATIVE

Contribution aux ODD



Le dynamisme territorial passe aussi par sa capacité à soutenir une offre culturelle de qualité, diversifiée et de proximité, accessible à tous et en particulier aux jeunes. Pour cela, différentes actions ont été initiées et vont se structurer au fur et à mesure de l'avancement des dispositifs contractuels et des projets engagés.

1. Les actions culturelles et sportives

a. Les actions culturelles

Tous les événements du projet culturel sont accessibles à tous les publics et sont gratuits. Ils participent à la lutte contre les inégalités.

Les appels à projet sont dématérialisés et mis en ligne sur le site Internet de la collectivité.

Lors des projets phares (le Sentier d'art, le Conte musical, le Festival des arts numériques), le service coordonne la médiation culturelle en proposant des rencontres entre les artistes et les publics (scolaires, collégiens, lycéens, personne âgées et aussi les publics empêchés).

Chaque inauguration ou cérémonie se base sur des principes :

- Développer et soutenir les filières agricoles durables de proximité avec les producteurs locaux et ainsi favoriser les circuits courts,
- Réduire la production de déchets en privilégiant les matériaux réutilisables (nappe en tissu, verres et pichets à eau réutilisables, utilisation de l'eau du robinet,...)
- Le service favorise la mobilité durable en utilisant les transports en commun et le co-voiturage des artistes et des agents.

Sentier d'art :

Les appels à projet du Sentier d'art intègre des principes de développement durable :

- Choix des matériaux peu consommateurs d'énergie et non polluant pour l'environnement ;
- récupération des matériaux, partenariat avec le SDOMODE et la Ressourcerie, les agriculteurs locaux pour récupération des matières végétales ;
- installation des œuvres respectueuses de l'environnement où elles sont exposées, respect de la biodiversité ;
- actions pour favoriser la cohésion sociale ;
- production et consommations responsables ;
- animations autour de la biodiversité afin de sensibiliser le public.

b. Les actions sportives

La politique sportive se concentre essentiellement sur le centre nautique.

Tout au long de l'année 2022 ont été proposées :

- Des activités intercommunales : aquagym, aquabike, leçons d'apprentissage ou de perfectionnement adultes et enfants, bébé nageur, post et pré-natal, séniors, aquasanté, natation loisirs adultes et enfants.

- Des activités associatives : Aquagym, aquabike, plongée sous-marine, natation sportive, école de natation, natation synchronisée, sauvetage aquatique.

Pendant les vacances scolaires, des animations intercommunales spécifiques appelées « aquavacances » sont proposées pour différentes tranches d'âge : Jardin aquatique, queue de sirène, paddle, chasse au trésor, tir sur cible...

2. Les animations en milieu scolaire

Chaque année l'Intercom propose aux écoles du territoire des animations pédagogiques dans différentes thématiques afin d'accompagner les enseignants sur des projets spécifiques en matière sportive, culturelle, artistique et de développement durable. Cet accompagnement passe par un appel à projet annuel pour sélectionner les projets qui répondent aux objectifs définis par l'Intercom.

a. Volet Sport

Sur l'année scolaire 2021/2022, 24 écoles du territoire soit 73 classes ont bénéficié des interventions sportives.

- Jeux de coopération
- Jeux d'opposition
- Biathlon
- Athlétisme
- Course d'orientation

b. Volet Culture

Des actions de médiation culturelle ont été menées par divers projets :

- Le sentier d'art, permettant aux enfants d'accueillir des artistes et de participer à la création d'œuvres dans un milieu ouvert, en grande partie en forêt et sur une voie verte.
- Le conte musical, création mêlant l'écriture, la musique et le cinéma d'animation. 3 classes ont participé à ce projet sur toute l'année scolaire. 4 semaines de résidences ont été proposées, amenant à 8 restitutions. Le public choisi pour la création a été celui en situation de handicap.

c. Volet Musique

- Plus de 50 projets ont été menés sur l'ensemble du territoire par les intervenants en milieu scolaire. Les thématiques sont très variées (autour du bal, d'esthétiques musicales différentes par exemple).
- 5 orchestres à l'école sont présents sur le territoire. Ils permettent à 5 classes d'apprendre un instrument de musique à raison de 2h par semaine sur le temps scolaire dans leurs écoles. Les professeurs du réseau du conservatoire et des écoles de musique de l'IBTN sont chargés de l'enseignement artistique.
- L'accueil des scolaires est une opération qui permet de sensibiliser entre 250 et 300 enfants des écoles primaires (fin cycle 2, début cycle 3) du territoire, de leur faire découvrir et pratiquer un instrument sur une courte période (6 séances par classe)
- Le réseau du conservatoire et des écoles de musique propose une saison musicale qui se déplace au plus près des habitants. La saison est décentralisée et permet de toucher le public au plus proche de son habitat.

d. La promotion de la lecture

La promotion de la lecture dans les écoles est réalisée soit par le prêt de livres et/ou la mise en place de projets autour de la lecture :

- Le cirque et les arts du spectacle,
- Les contes du monde à travers les 5 continents,
- Les romans policiers et d'aventure..

Sur l'année 2021/2022, 26 écoles soit 55 classes ont bénéficié de la promotion de la lecture.

e. Volet numérique

2 agents de la collectivité interviennent dans les écoles sur la découverte et l'utilisation d'outils numériques.

Sur l'année scolaire 2021/2022, 32 écoles soit 106 classes ont bénéficié des interventions numériques.

- Découverte des outils
- Création d'un livre numérique
- Utilisation de robot éducatif
- Création de diaporama...

f. Volet Education Développement durable

16 écoles maternelles et primaires ont sollicité l'Intercom pour bénéficier d'interventions sur le thème du développement durable dans le cadre de leur projets pédagogiques sur l'année 2021-2022.

Les thématiques d'interventions sont :

- la biodiversité terrestre et aquatiques
- la gestion des déchets
- les énergies renouvelables
- la gestion de l'eau
- l'étude du milieu forestier
- l'alimentation, l'agriculture et la pratique du potager
- La lutte contre le gaspillage alimentaire

Ces animations scolaires seront réalisées par des agents de l'Intercom mais aussi par le biais de structures externes avec lesquelles, la collectivité a contractualisé.

Sur la période 2021-2022, 53 classes ont bénéficié des animations environnementales.

3. L'évènement sportif annuel : le triathlon

La 3ème édition du triathlon en 2022 a eu lieu au stade d'athlétisme de Bernay

L'évènement s'est déroulé sur une journée complète avec accueil le matin, découverte du site, explication des différents parcours, pique-nique et épreuves.

Objectif :

- Donner le goût du sport en partageant des épreuves avec ces camarades.
- Clôturer les cycles natation, vélo et endurance réalisés sur le temps scolaire
- Concourir avec un athlète professionnel
- Partenariat entre l'IBTN, la ville de Bernay, l'Education nationale, le FF triathlon

900 élèves du territoire IBTN du CM2 à la 6è accueillis.

Les enseignants ont répondu à l'appel à projet et les enfants se sont engagés à remplir un « contrat moral » avec des distances dans chaque discipline à respecter (Natation, vélo, course à pied).

Chaque participant est récompensé avec médaille et diplôme.

Ce projet s'inscrit dans une démarche « Zéro déchet » avec goûter offert (Circuits courts, producteurs locaux), ecocup....

Ceux qui le peuvent viennent à pied ou à vélo pour limiter l'impact des transports, accompagnés par la Gendarmerie Nationale ou la police municipale.

Un atelier de sensibilisation a été proposé tout au long de la semaine par la Gendarmerie Nationale.

4. L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE AU C.C.R.I.L.

Contribution aux ODD



L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation et de participation des habitants ainsi que sur des interventions sociales. Son développement s'appuie sur des équipements de proximité que sont les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Ces derniers contribuent à l'enrichissement de la vie sociale car ils ont vocation à renforcer les liens et les solidarités, à proposer une offre de services utiles à la population, à favoriser le « mieux vivre ensemble » et l'accès aux loisirs et aux vacances, à soutenir la fonction parentale et à permettre une appropriation de l'environnement et du cadre de vie.

L'Espace de Vie Sociale situé au sein du Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs (C.C.R.I.L.) à la Trinité de Réville est organisé autour de 4 pôles :

- ↳ **Education à l'environnement et au développement durable** notamment autour de la zone humide du C.C.R.I.L qui est intégrée au Site Natura 2000. Des actions environnementales sont déployées conjointement avec la direction déléguée à l'environnement.
- ↳ **Ressources - Multimédia** qui gère l'accueil des usagers, la gestion de la borne informatique ainsi que le prêt ou location de salles et du Point Accueil Jeunes.
- ↳ **Le pôle Animation - Culturel** est à l'origine de la mise en place de nombreux ateliers et activités variées : informatique, country, sophrologie, anglais, tapisserie.....
- ↳ **Point Accueil Jeunes (P.A.J)** est un lieu qui permet de camper dans un cadre naturel riche. Il a été conçu à destination des enfants et des jeunes sous couvert d'un organisme.

De par sa vocation à réunir les populations autour de projets, de loisirs, d'activités en commun, l'Espace de Vie Sociale a été touché de plein fouet par la crise sanitaire. Les regroupements étant interdit, nombre de ses activités à destination des habitants a été suspendu pendant voire après la période de confinement : accueil des associations proposant leurs activités, annulation d'animations et manifestations dont la Fête Normande, etc.

Le bilan de l'activité de l'année 2022 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.

5. DES ENGAGEMENTS FORTS DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INTERCOM

Contribution aux ODD



1. La politique de gestion des ressources humaines

La politique de gestion des ressources humaines a été formalisée en 2021, dans le document cadre intitulé « *Les lignes directrices pour la gestion des ressources humaines de l'Intercom* ».

Ce document, faisant l'objet d'un arrêté du Président en date du 15 novembre 2021, s'attache à :

- Déterminer **la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences),
- Fixer **des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1er janvier 2021.
- Favoriser, **en matière de recrutement**, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

2. Le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes

L'Intercom en tant qu'établissement territorial intercommunal est un acteur essentiel de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par son statut d'employeur, il peut contribuer pour l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Au travers ce document, l'Intercom Bernay Terres de Normandie confirme sa politique volontariste en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations entre les hommes et les femmes.

Le plan d'action élaboré par le président, après avis du comité technique, a une durée maximale de trois ans, renouvelable. Il est structuré autour des 4 axes suivants :

- Axe 1 : Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération.
- Axe 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique.
- Axe 3 : Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et vie personnelle et familiale.
- Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

3. L'harmonisation du régime indemnitaire des agents

Depuis la création de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en 2017, une harmonisation des statuts du personnel a été engagée et en 2021, une nouvelle étape a été engagée. Il s'agit de l'harmonisation du régime indemnitaire des agents. Reposant sur des principes d'équité, de lisibilité et de transparence des rémunérations, cette harmonisation va permettre d'assurer une convergence des primes qui seront désormais définies à partir de trois critères objectifs pour chaque poste : le degré d'encadrement, la technicité et la qualification de l'agent.

Ces critères ont été définis en groupes de travail puis présentés en comité technique avant d'être validés aux conseils communautaires des 21 octobre 2021 et 8 décembre 2022. Cette harmonisation est effective depuis janvier 2022.

4. Le déploiement du télétravail

Après une 1^{ère} expérimentation du télétravail en 2018, une deuxième phase dans la mise en place du télétravail a été déployée au personnel volontaire, soit **une vingtaine d'agents fin 2020**.

Enfin, depuis le 1er janvier 2021, le télétravail peut être sollicité par tout personnel volontaire dont l'ensemble des missions sont possibles dans le cadre du télétravail. **Fin décembre 2022, 67 agents bénéficient du télétravail dit autorisé par délibération.**

Toutefois, durant l'année écoulée le télétravail par dérogation a été possible afin de limiter la progression du virus COVID-19. Ainsi, **plus de 100 jours ont été télétravaillés afin d'isoler les agents cas contact ou devant assurer la garde d'enfant dont la structure d'accueil été fermée.**

Finalité 5

Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

1. AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Contribution aux ODD



1. Révision du SCoT

Le SCoT du Pays Risle Charentonne est en cours de révision depuis octobre 2021. L'objectif est de définir une organisation du territoire partagé sur les vingt prochaines années, en prenant en compte différentes thématiques telles que l'habitat, le développement économique, l'environnement et la mobilité, sous la dimension du développement durable.

Dans le même temps, la loi climat et résilience du 22 août 2021 incite à un objectif de réduction significative du rythme de l'artificialisation. Cette directive doit être prise en compte dans les orientations du SCoT

En 2022, le diagnostic paysager et environnemental du SCoT identifie les zones naturelles protégées qui constituent nos réservoirs de biodiversité. Il a, ainsi, relevé des enjeux sur les ressources du territoire :

- Maintenir l'activité agricole sur le territoire et faciliter son adaptation aux effets du changement climatique.
- Favoriser une gestion économe de l'espace en limitant l'artificialisation des sols
- Limiter la pollution diffuse dans les cours d'eau.
- Limiter l'érosion des sols et les phénomènes de ruissellement, notamment avec le rôle du bocage.
- Mettre en valeur la qualité des espaces urbains, naturels et paysagers
- Réduire les consommations énergétiques et développer la production d'énergies renouvelables.

En s'appuyant sur le diagnostic, 3 grands axes ont émergé, notamment sur la valorisation d'un cadre de vie qualitatif.

Les orientations s'attachent à protéger les continuités écologiques entre la trame verte et la trame bleue, accompagner les aménagements le long des corridors et au sein des réservoirs, garantir une gestion équilibrée des ressources naturelles et une maîtrise des risques (inondations, cavités, industriels...).

Concrètement, il s'agit que maintenir et renforcer le maillage bocager existant et de planifier une autre forme d'aménagement par la densification et la renaturation de nos centre-bourgs, en créant un nouveau mode de vie.

Les actions du SCoT vont être définies en 2023 afin de donner le cap sur la stratégie d'aménagement du territoire, ceci afin de préparer l'élaboration du PLUi.

2. Le dispositif « Petites Villes de Demain »

Le dispositif national « Petites Villes de Demain » a pour vocation de redynamiser les centres villes et centres bourgs des communes de moins de 20 000 habitants.

Dans ce cadre, il a été signé en octobre 2022 une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire ayant pour objectif d'accompagner les communes dans la revitalisation de leur centre-bourg. La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Elle encadre un certain nombre de projets urbains ayant pour ambition d'améliorer le quotidien des citoyens en leur offrant des services de qualité et répondant aux enjeux actuels du territoire.

5 communes du territoire ont été sélectionnées par l'Etat : Beaumont, Broglie, Mesnil-en-Ouche, Bernay et Brionne. L'Intercom Bernay Terres de Normandie porte le dispositif signé par les 5 communes, l'IBTN, l'Etat, la Région, le Département et la Banque des territoires. 2 ETP ont été recrutés pour en assurer l'animation.

Différents projets verront le jour tout au long du dispositif (2021-2026), des projets structurants tel que la réhabilitation de plusieurs friches sur plusieurs communes à Beaumont-le-Roger et Brionne. La revitalisation de centre-bourg en repensant les centres-bourgs et en re végétalisant des villes telles que Mesnil-en-Ouche et Bernay. Le jardin aquatique fait aussi l'objet d'un projet structurant de l'ancien canton de Broglie, et permettra une réhabilitation de berges, et l'introduction de nouvelles espèces endémique.

Le dispositif Petites Villes de Demain, est un dispositif structurant qui permet aux communes d'être accompagnées dans le cadre de leur projet urbain.

2. TENDRE VERS UN HABITAT DURABLE ET SOLIDAIRE

Contribution aux ODD



1. L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé d'élaborer son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) pour définir sa politique intercommunale de l'habitat et tendre vers l'objectif global d'un développement équilibré de l'habitat sur son territoire. Cette démarche s'articule avec le PCAET approuvé en 2020, l'OPAH en cours et plus récemment, le démarrage de la réactualisation du SCOT.

En juillet 2021, le PLH a été suspendu après la validation des deux premières phases, à savoir le diagnostic du territoire et les orientations stratégiques pour permettre l'avancée de la révision du SCOT, document supra au PLH.

L'ensemble de l'année 2022 a été consacrée à la procédure de révision du SCOT. La poursuite du PLH dans sa phase 3 d'élaboration du plan d'actions est prévue pour le printemps 2023.

2. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'élaboration du diagnostic du PCAET a montré qu'en 2015, on recense près de 30 000 logements sur le territoire. La majorité de ces logements sont des maisons individuelles en propriété. Le parc de logements connaît un faible rythme de construction par an. Il est plutôt ancien avec près d'un quart des

logements construits avant 1919 ce qui entraîne des surconsommations énergétiques et des situations de précarité énergétique.

Une OPAH a été mise en place à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal pour une durée de 5 ans (2021-2026). La convention d'opération a été signée avec l'ensemble des partenaires le 23 septembre 2021. L'opérateur attributaire du marché de suivi animation de l'OPAH est SOLIHA NORMANDIE SEINE. Les objectifs de cette OPAH sont la réhabilitation de 460 logements sur 5 ans (410 propriétaires occupants et 50 propriétaires bailleurs) et les enjeux sont :

- Moderniser un parc existant pour tendre vers des logements plus économes et décents tout en préservant la qualité patrimoniale et architecturale,
- Créer une offre de logement adaptée pour appuyer les parcours résidentiels,
- Résorber un habitat dégradé vacant dans les cœurs de bourgs pour améliorer l'attractivité résidentielle.

Les résultats de la 1^{ère} année d'opération montrent l'enregistrement de 113 dossiers éligibles au dispositif OPAH (dont 5 dossiers de lutte contre l'habitat indigne) répartis sur 42 communes du territoire.

3. Contribution au programme de la Poste "Diagnostics Energétiques Pour Accompagner la Rénovation (DEPAR)" des logements

Cette opération s'est terminée en 2021 et n'a pas été reconduite par les partenaires.

4. Les espaces conseil FAIRE (anciennement les Espaces Info Energie) deviennent les espaces France Rénov'



La Région Normandie a été mandatée par les services de l'Etat pour mettre en œuvre le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE). L'objectif est de rassembler tous les acteurs de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables pour rendre lisible leur offre de services.

La Région a passé plusieurs marchés pour attribuer par département un opérateur. L'opérateur désigné dans le Département de l'Eure est SOLIHA NORMANDIE SEINE. Une convention a été passée entre l'Intercom et l'espace conseil de SOLIHA pour l'animation des espaces France Rénov' pour l'année 2021 puis un avenant l'a complété pour l'animation des années 2022 et 2023.

Les conseillers des espaces France Rénov' assurent 5 permanences physiques par mois sur le territoire en plus de la permanence téléphonique.

Il existe 3 types d'accompagnement dans le dispositif France Rénov'. Le rapport d'activités 2022 montre les résultats suivants :

- **Esquisse du projet** : écoute, conseil, sensibilisation et présentation des aides
 - 248 bénéficiaires renseignés soit 21 rendez-vous en moyenne par mois (durée moyenne : 15 minutes)
- **Conception du projet** : analyse du besoin, estimation des travaux, présentation des aides existantes, réalisation d'audits énergétiques et ébauche de différents scénarii
 - 213 projets engagés soit 18 conseils par mois
 - 113 personnes renseignés sur les 55 permanences physiques
- **Accompagnement à la réalisation du projet** : visite à domicile et évaluation énergétique, définition du plan de financement et du programme travaux
 - 24 projets accompagnés

- 1,5 journées en moyenne consacrée à chaque porteur de projet
- 36 audits énergétiques accompagnés

3. FAVORISER LA MOBILITE DURABLE

Contribution aux ODD



1. L'opération « Moby à l'école »

En 2021 a démarré l'opération « Moby à l'école » avec 4 écoles du territoire situées à Bernay, Montreuil l'Argillé, la Barre en Ouche et Serquigny.

L'opération consiste à diagnostiquer les modes de transport/déplacement des parents, enfants et équipes pédagogiques pour se rendre à l'école afin d'identifier les solutions pour diminuer l'usage de la voiture en mode « autosoliste ». Un plan d'actions sera rédigé et mis en œuvre : le Plan de Déplacement Etablissement Scolaire (PDES).



L'objectif est d'identifier et mettre en place des solutions concrètes comme, la mutualisation de transport envisageables grâce aux liens à créer entre les parents et l'incitation au déplacements doux (covoiturage, pédibus, marche à pied, vélo...) mais aussi l'investissement dans des petits équipements (abris vélo, signalisation, ...). Certains petits investissements pourront être financés par Moby à l'école. Il faudra rechercher des financements spécifiques pour la mise en œuvre des investissements plus importants. L'organisme EcoCO2 qui pilote au niveau national cette opération aidera à définir les solutions envisageables notamment en faisant part de retours d'expériences d'actions mises en œuvre dans d'autres écoles. L'animation du programme Moby dans les écoles est réalisée par le CPIE Terres de l'Eure - Pays d'Ouche. Le financement est assuré à 75 % par les certificats d'économie d'énergie au niveau national. Les 25% restants à charge sont financés par l'Intercom et les communes concernées.

Les comités Moby se sont réunis en 2022 : le 24/02 pour l'école de Bernay, le 03/03 pour l'école de Montreuil l'Argillé, le 07/06 pour la Barre en Ouche et le 09/06 pour l'école de Serquigny.

2. Elaboration d'un PMS (plan de mobilité simplifié) et d'un schéma cyclable

L'intercom Bernay Terres de Normandie a lancé l'étude d'un plan de mobilité simplifié avec les communautés de communes Pont Audemer Val de Risle, Lieuvin Pays d'Auge et Roumois Seine. La pertinence de réaliser une étude à cette échelle a été soulevée par la Région Normandie.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a également lancé en 2022 l'étude d'un schéma directeur cyclable.

Ces deux études permettront la mise en place d'un plan d'actions adapté aux enjeux et besoins du territoire.

3. Développement du vélo par l'aménagement d'infrastructures

L'IBTN a commencé le déploiement d'abris vélos sur le territoire. En 2022, le 1er abri vélos a été implanté au conservatoire situé à Bernay.

4. Rézo Pouce

L'IBTN a également commencé la mise en place de rezo pouce. L'utilisation de la voiture est très importante sur le territoire, cependant, il est possible de limiter l'utilisation et les effets de celle-ci en diminuant l'autosolisme. Ainsi, ce dispositif de covoiturage solidaire met en contact des personnes souhaitant effectuer un même trajet par le biais d'une application ou de points définis sur le territoire. Rezo pouce sera déployé à l'échelle des 4 mêmes communautés de communes que le plan de mobilité simplifié ce qui permettra une cohérence et une continuité sur ces 4 territoires.

4. FAVORISER UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET INCLUSIVE

Contribution aux ODD



Un territoire durable c'est aussi un territoire avec une croissance économique durable et inclusive, créatrice d'emploi décent pour tous. Dans cet objectif, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a constitué une équipe de collaborateurs dédiée au développement économique.

Un état des lieux économique a d'abord été réalisé avec des partenaires privés. Ce qui a permis d'évaluer le potentiel de développement de l'Intercom et de mettre en place une stratégie économique pertinente.

Les friches commerciales et industrielles ont été recensées. Un outil SIG a été mis en place afin d'analyser et décrire l'ensemble des acquisitions et disponibilités de terrains sur les 15 Zones d'activité de l'Intercom.

En 2022, le pôle développement économique a :

- **Construit un parcours résidentiel entrepreneurial :**
 - o Accompagnement de tous les porteurs de projets en partenariat avec les acteurs de la création d'entreprise,
 - o location de bureaux et salle de réunion,
 - o vente de terrains viabilisés.
- **Soutenu la structuration d'un écosystème économique qui rayonne au niveau régional :**
 - o Le Cercle des Entrepreneur.e.s => 150 adhérents, lancé en 2021, une cinquantaine d'événements, workshop, conférences, speed meeting et visites d'entreprises
 - o Café Femmes & Challenges => réseau Régional porté par la CCI Région Normandie visant à soutenir les femmes dans l'entrepreneuriat. Création à Bernay du 3^{ème} café de l'Eure.
 - o Giab => Réseau d'entreprises industrielles que l'IBTN soutien matériellement.
- **Créé un agenda évènementiel dédiés aux chefs d'entreprise :**
 - o Ateliers Numériques – 6 ateliers
 - o « En Aparté » 24 juin 2022 - Un après-midi pour se révéler, lever les freins de la création d'entreprise).
 - o « Entrepreneurs, même pas peur » 24-25 octobre 2022 : 2 jours pour décider de monter son entreprise, en partenariat avec le Klub Extraordinaire, avec Google et tous les acteurs de la création d'entreprise.

5. DEVELOPPER ET SOUTENIR DES FILIERES AGRICOLES DURABLES DE PROXIMITE : LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Contribution aux ODD



L'Intercom Bernay Terres de Normandie porte l'ambition d'intégrer les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation au cœur des enjeux de son territoire et s'est engagée en 2019 dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT est labellisé niveau 1 par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation depuis mars 2021.

Le PAT est le document cadre qui structure la stratégie et les actions pour accompagner la reterritorialisation du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation, gestion et valorisation des déchets).

Ancré dans une dynamique globale de développement durable portée par l'Intercom et de nombreuses initiatives locales, le PAT constitue l'ossature pour assoir une économie rurale forte, tout en préservant le patrimoine paysager et environnemental.

Le PAT est construit autour de 5 axes prioritaires :

- Structurer et organiser des filières alimentaires locales
- Maintenir et développer une production agricole durable
- Donner accès et sensibiliser à une alimentation de qualité pour tous
- Affirmer l'identité du territoire à travers son patrimoine gastronomique et agricole
- Coordonner les acteurs locaux autour des objectifs du PAT en mettant en place une gouvernance alimentaire

Le PAT, c'est :

- Un plan d'actions pour 2021 – 2026 (modifiable en fonction de l'avancée des projets)
- Les actions sont pilotées par : l'IBTN, des communes membres, des associations locales
- Les actions sont transversales et concernent plusieurs services de l'IBTN
- L'IBTN doit être le fédérateur, coordonnateur de ces actions

Parmi les actions mise en œuvre :

1. Le dispositif « *Mon Restaurant Ecoresponsable* »



L'intercom a lancé en octobre 2020, en partenariat avec le Réseau des CIVAM Normands, un dispositif d'accompagnement à destination de la restauration collective scolaire et medico-scolaire du territoire pour répondre aux objectifs du PAT et de la loi EGalim. L'accompagnement composé de temps collectifs et d'autres temps individuels personnalisés comprends 3 volets :

- Appui technique à l'approvisionnement en produits locaux et de qualité
- Réduction du gaspillage alimentaire
- Appui au projet pédagogique d'établissement



4 établissements (Cuisine centrale de Bernay, EHPAD de Brionne, Cantine scolaire de Serquigny, cantine scolaire de Plasnes) ont été accompagné pendant 2 ans par les services de l'Intercom (agriculture et déchets) et le réseau des CIVAM Normands.

Fin 2022, les 4 établissements engagés dans le dispositif Mon restaurant écoresponsable, ainsi que la cantine de Nassandres-sur-Risle ont été équipés de tables de tri, avec la participation financière de l'Intercom, de France Relance, du SDOMODE et des communes concernées.

Le 23 novembre 2022 a eu lieu la réunion bilan du dispositif. Un livret bilan des 2 années d'expérience a été réalisé.



2. La création d'une légumerie/conserverie sur le territoire

L'Intercom soutient le projet de légumerie/conserverie de l'association « Les Petites l'Ouches » dans le cadre de son PAT. Après le financement de l'étude de faisabilité et l'achat du bâtiment fin 2021 par l'Intercom, l'année 2022 a été consacrée à la mise en place opérationnelle de l'atelier. Le bâtiment (ex-entreprise grossiste MAYO) qui était à l'abandon depuis de nombreuses années a nécessité des travaux de réhabilitation qui ont en partie été réalisés par les services de l'Intercom (bâtiments, voirie, espaces verts). Ainsi, après les travaux de raccordement au réseau d'assainissement, changement des menuiseries, clôture, nettoyage, plantation de haies champêtres avec des essences locales..., le bâtiment a pu être mis à disposition, en location, à l'Association Les Petites l'Ouches porteuse du projet qui a réalisé l'aménagement intérieur (chantier d'insertion).



Ce projet a permis de réhabiliter une friche industrielle qui présente des potentiels de développement pour pouvoir implanter, à l'avenir, d'autres activités dédiées aux circuits courts (atelier de découpe, plateforme logistique, magasin...).

Les investissements matériels de l'atelier ont été soutenus par le plan de relance via un portage de dossier par l'Intercom. L'association a également pu mobiliser différentes sources de financements complémentaires (Région, Fondation Daniel et Nina Carasso, MACIF Fondation...).



Les travaux intérieurs ont été réalisés durant l'été 2022. La production de conserves a pu commencer en septembre.

Fin 2022, l'activité est prometteuse puisque 15 000 bocaux ont déjà été produits.

La partie légumerie va démarrer en 2023.

Cette légumerie/conserverie est une opportunité pour développer la filière légumes et légumineuses sur le territoire et organiser les circuits courts. L'activité est menée en entreprise et chantier d'insertion, ce qui lui confère en plus une dimension sociale très forte.

Dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire, la Région Normandie a attribué le prix « développement économique » à l'association Les petites l'Ouches.



3. Le Festival du Goût Local



Il a été lancé en 2020 dans l'objectif de rapprocher les consommateurs des producteurs, de promouvoir les produits locaux et de parler des enjeux autour de l'alimentation, par le biais de nombreuses animations.

Pour la 3ème année consécutive, l'Intercom Bernay Terres de Normandie (services agriculture et tourisme) a organisé le Festival du goût local, **du 4 octobre au 6 novembre 2022**, sur le territoire de l'Intercom (à la même période que la semaine du goût et la journée nationale de l'alimentation).

Ce Festival vient d'être labellisé « Année de la Gastronomie », suite à la participation de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à un appel à projets national lancé par l'Etat, en partenariat avec les CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie).



Cette année l'exposition « Je mange donc je suis » a été accueillie du 4 octobre au 6 novembre à L'Etable à Beaumontel (une exposition du Muséum National d'Histoire Naturelle) ;



Le dimanche 16 octobre, lors de la journée nationale de l'alimentation, s'est tenue l'événement phare du festival : la Fête de la gastronomie locale, au Domaine de Gauville à Saint-Pierre-de-Salerne ;



Des animations, des projections, des visites avec différents partenaires du territoire pendant la durée du festival

586 personnes pour 9 rendez-vous dont 200 personnes lors de la fête de la gastronomie

4. Projet de reprise en régie et mutualisation de la préparation et livraison des repas pour la restauration collective

L'engagement de l'Intercom dans un Projet Alimentaire Territorial doit se traduire par la mise en place de projets structurants pour le territoire afin de relocaliser tous les maillons de la chaîne alimentaire. La restauration collective constitue un véritable levier dans ce projet. Actuellement 2000 repas/jour sont livrés dans les écoles et centres de loisirs en liaison froide par des sociétés de restauration collective extérieure au territoire. A côté de ces cantines satellites, il y a des cuisines autonomes de petites dimensions, et des cuisines centrales qui ont intérêt à s'insérer dans une dynamique de mutualisation

(groupement de commande pour approvisionnement en produits locaux, maîtrise des coûts, optimisation la logistique, monter en compétences...).

C'est pourquoi en 2021, le service agriculture a mené une étude d'opportunité sur la reprise en régie et la mutualisation de la préparation et livraison des repas pour la restauration collective. Compte tenu de l'intérêt exprimé pour le projet, le travail se poursuit. L'Intercom Bernay Terres de Normandie est accompagné actuellement pour étudier concrètement la faisabilité du projet de reprise en régie et la mutualisation de la préparation des repas pour la restauration collective : AMO confié au groupement Tertialys/SPQR/Studis. L'objectif est de reprendre la main sur la composition des menus pour y introduire davantage de produits de qualité (bio, autres labels...), locaux et artisanaux mais aussi pour trouver des solutions de mutualisation des moyens entre l'intercommunalité et les communes membres volontaires. Ce projet permet également de structurer un marché intéressant et « lisible » pour les producteurs locaux.

6. REDUIRE LA PRODUCTION DES DECHETS ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Contribution aux ODD



1. Le Programme Local de prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA est un document réglementaire et obligatoire de planification des actions de prévention des déchets. Il détaille, à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Permanent, il est modifiable ou révisable, et doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué tous les 6 ans.

Le PLPDMA doit respecter l'objectif national fixé par la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) et le programme national de prévention des déchets 2014-2020.

Durant l'année 2022, des actions ont été menées pour limiter le gaspillage alimentaire et donc la quantité de biodéchets produits. 6 tables de tri ont été mise en place dans des cantines scolaires ou EHPAD en novembre 2022. Ces tables ont pour objectif de sensibiliser les usagers aux gaspillages alimentaires et aux tris des déchets.

L'Intercom a acheté et revendu à prix avantageux près de 150 composteurs aux usagers volontaires durant 2022.

2. Evolution des consignes de tri

Depuis le 1er juin 2020, trier est désormais plus simple pour les habitants du territoire.

Les pots et barquettes en plastique et en polystyrène sont désormais admis dans le bac jaune.

Dans le cadre de cette extension de consigne de tri, les agents de l'intercom en partenariat avec le SDOMODE ont réalisé 25 suivis de collecte et 19 passages en porte à porte. Les suivis de collecte sont réalisés avant le passage du camion et les portes à portes sont fait le lendemain.

De plus, 8 animations grands publiques et 6 animations scolaires ont été réalisées par nos agents.

Sur 2022, les refus de tri sont d'environ 23%.

3. Mise en œuvre de la tarification incitative et étude sur le tri à la source des biodéchets

La mise en place de la tarification incitative est un projet ambitieux qui permettra de diminuer drastiquement le tonnage des ordures ménagères. L'étude sur la faisabilité de la mise en place de la tarification incitative par le bureau d'études ATECSOL a été achevée fin 2020. Suite à l'étude présentée le 14 janvier 2021, l'Intercom a choisi de mettre en place la TEOMi (Taxe Incitative) à compter du 1^{er} janvier 2024.

En 2021, un dossier a été déposé auprès de l'ADEME et de la Région Normandie dans le cadre de l'appel à projet sur la tarification incitative et le tri à la source des biodéchets. L'IBTN est lauréate de cet appel à projets et un dossier de subvention a été déposé en février 2022 pour la mise en œuvre et la tarification incitative et l'étude pour le tri à la source des biodéchets.

Le SDOMODE a repris à sa charge l'étude sur le tri à la source des biodéchets pour une mise en œuvre courant 2024.

Les enquêtes dans chaque foyer de l'intercom ont débuté en juillet 2022. En 2022, 6394 enquêtes ont été réalisées soit environ 21.2% des foyers du territoire.

4. Développer l'économie circulaire territoriale

Selon la définition de l'ADEME, *l'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.*

Ce modèle économique a donc pour objectif de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie « linéaire » (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

L'Intercom a rédigé sa feuille de route territoriale qui a été approuvée lors du conseil communautaire du 8 décembre 2021. Cette feuille de route est structurée autour de 5 axes principaux :

La feuille de route pour l'IBTN

- **Orientation stratégique n°1 : Mieux connaître les flux de matières sur le territoire et les potentiels de valorisation**
 - Action 1 : Réalisation d'une étude sur l'utilisation des ressources territoriales de l'IBTN.
- **Orientation stratégique n°2 : Réduire les déchets à la source et offrir une seconde vie aux objets et matériaux avant qu'ils ne deviennent des déchets**
 - Action 2 : Poursuivre le développement de la ressourcerie
 - Action 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire (EHPAD, cuisines centrales)
 - Action 4 : Mettre en œuvre la tarification incitative
- **Orientation stratégique n°3 : Valoriser les déchets issus de l'agriculture et de l'alimentation**
 - Action 5 : Etude sur le tri à la source des biodéchets (particuliers et restauration collective et commerciale)
 - Action 6 : projet de déconditionneur et hygiénisateur pour valoriser les biodéchets dans les méthaniseurs
 - Action 7 : projet de datacenter à la ferme refroidi par à un méthaniseur
- **Orientation stratégique n°4 : Valoriser les déchets issus du BTP**
 - Action 8 : Réutiliser des matériaux issus du BTP pour les travaux de voiries réalisées par l'IBTN
 - Action 9 : Encourager le développement de plateformes de valorisation des déchets du BTP sur le territoire
- **Orientation stratégique n°5 : Encourager et développer les approvisionnements durables**
 - Action 10 : Mettre en œuvre des pratiques d'achats responsables au sein de la collectivité
 - Action 11 : Développer l'approvisionnement local pour la restauration collective du territoire (Restauration scolaire, médico-social,...)

Actions inscrites au CRTE

Durant 2022, plusieurs projets inscrits dans la feuille de route ont été travaillés :

- Action 2 : Poursuivre le développement de la ressourcerie : journée à thème
- Action 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire : mise en place de tables de tri
- Action 4 : Mettre en œuvre la tarification incitative : enquêtes en cours
- Action 5 : Etude sur le tri à la source des biodéchets : projet de collecte en PAV
- Action 6 : Projet de déconditionneur et Hygiéniseur : subventions accordées, marchés publics lancés
- Action 10 : mettre en œuvre une politique d'achat responsable : IBTN labélisée en février 2022

7. DEVELOPPER UN TOURISME DURABLE

Contribution aux ODD



1. Développer l'itinérance douce sur le territoire :

Un travail collaboratif a été mené avec le Département pour redessiner les vélo routes qui traversent le territoire de l'Intercom. C'est ainsi que 3 vélos routes vont être progressivement jalonnées en 2023 :

- La Risle à vélo
- La Vélo pomme
- La vélo route de La Charentonne

L'office de tourisme a également intégré le comité mobilité afin de croiser les intérêts des touristes à vélo et des usages locaux.

Le travail se poursuit avec les passionnés d'équitation sur le territoire afin de créer des boucles équestres locales à partir de l'itinéraire régional « La chevauchée du Pays d'Auge à La Seine ».

En dehors des aménagements sur le terrain, l'office de tourisme accompagne également les prestataires à l'obtention de labels de type « Accueil vélo » ou « Accueil cheval ». Ces labellisations ont pour objectifs de mettre en avant les professionnels qui œuvrent à promouvoir des déplacements zéro carbone.

2. L'Artère : l'art urbain dans la nature

L'office du tourisme a lancé en 2022 un parcours d'art urbain sur la voie verte reliant Bernay à Broglie. L'idée est de casser les codes, surprendre les promeneurs, les questionner et leur offrir de l'art urbain en pleine nature, à ciel ouvert ou à la belle étoile... Ce projet composé de collages d'affiches, d'anamorphoses, de graff, de land'art, se déroulera sur 4 ans. Ce nouveau parcours d'art se veut évolutif et s'enrichira d'œuvres surprenantes d'année en année. L'unité milieux terrestres de l'Intercom a participé à la préparation et à l'installation des œuvres d'art sur la voie verte de Bernay



3. Mise en valeur des circuits courts

L'office de tourisme a largement participé à l'organisation du festival du goût local en octobre 2022. Il a notamment répondu à l'appel à projet lancé par le Gouvernement. La journée de la gastronomie, journée festive de fermeture du festival, a été labellisée « Année de la gastronomie ».



Les productions locales sont mises en avant dans les boutiques de l'office de tourisme en matière d'artisanat et de produits du terroir. Un catalogue des producteurs ouverts à la visite est actualisé et diffusé chaque année pour inciter les visiteurs à se fournir directement à la ferme.

Dans le même état d'esprit, l'office de tourisme se fournit uniquement chez les producteurs du territoire pour les inaugurations ou les réunions diverses.

Les achats de type « souvenirs » sont de fabrication française uniquement.

8. DEVELOPPER L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

Contribution aux ODD



La collectivité poursuit, depuis plusieurs années, une politique d'achats responsables, aujourd'hui renforcée par la volonté des nouveaux élus et une démarche structurée autour du référentiel ISO.

La politique achats de l'Intercom a été adoptée lors du conseil communautaire du 26 janvier 2021. Cette politique achats comporte un volet achats responsables

1. Un groupement d'achats ouvert à toutes les personnes morales publiques du territoire

Dès 2017, la communauté de communes a créé un groupement d'achats dont elle est mandataire. L'objectif est à la fois de réaliser des économies d'échelle et de satisfaire aux exigences du développement durable dans le respect des garanties de la commande publique. Les nouveaux élus ont réaffirmé ce choix politique par une délibération du 6 janvier 2021 qui sera suivie de la création d'une commission de l'évaluation des achats responsables. Cette commission sera composée d'élus, de techniciens et de personnes extérieures, afin d'inscrire la démarche dans une dynamique évolutive.

2. La norme ISO 20400 pour encadrer la démarche

Publiée en juin 2017, la norme ISO 20400 est une norme volontaire qui donne des lignes directrices pour intégrer la responsabilité sociétale dans leur processus achats. Bernay Terres de Normandie utilise ce référentiel afin d'en calquer les prérequis, de structurer la démarche, d'homogénéiser les pratiques et de consolider ainsi sa politique d'achats responsables. Conformément au processus décrit par la norme, la collectivité réalise une cartographie des besoins par famille d'achats ; celle-ci est superposable à l'inventaire des stocks, ce qui permet de déterminer la juste quantité d'achats à réaliser. Une charte déontologique sert de référence à tous les services. Pour l'attribution des marchés, Bernay Terres de Normandie met l'accent sur le volet développement durable en affectant, en règle générale, 20% de la note finale à ce thème.

Au regard de la déclinaison politique achats responsables, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a candidaté au label « Relations fournisseurs en fin d'année 2021 et a été lauréate le 01 février 2022. Ce label atteste que l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses actes de gestions présentent une assurance raisonnable de conformité avec les objectifs et les engagements définis dans le référentiel du label. Celui-ci est adossé à la norme NF ISO 20400 Achats Responsables



3. Des exigences par familles d'achats

Concernant les marchés alimentaires, les exigences, traduites en clauses générales d'exécution du marché, sont de différents ordres : traçabilité des produits, part du bio (50 %), exclusion de toutes les nuisances controversées (nitrites, allergènes...), mise en avant des circuits courts, limitation de l'empreinte carbone.

Concernant les marchés de produits d'entretien, les exigences relèvent des écolabels, de même que pour les fournitures administratives : papier PEFC par exemple. La réponse à un d'appel d'offre qui ne proposerait pas de gamme avec écolabel pourrait être déclarée irrégulière.

Dans ces familles d'achats, des lots sont systématiquement réservés à des ateliers protégés, entreprises adaptées ou chantiers d'insertion.

A noter que :

- Des critères environnementaux et/ou économiques et/ou sociaux sont intégrés à tous des marchés de fournitures.
- L'indicateur TCO (coût total de possession) est introduit dans l'acquisition de véhicules terrestres à moteur. Ce dernier permet de connaître le coût de revient d'un véhicule tout au long de son cycle de vie. Il est composé de l'ensemble des dépenses liées à l'usage des véhicules (prix d'achat, et de revente, la consommation de carburant, l'assurance et l'entretien ainsi que la fiscalité sont par exemple pris en compte dans le calcul)

- Le marché de fournitures de produits d'entretien et d'hygiène comprend un lot à une entreprise employant des travailleurs handicapés
- Un comité de pilotage des achats destiné à définir les objectifs et priorités en matière d'achat public mais aussi définir les lignes de conduites en matière d'achats responsables a été créé.

Exemple de critères environnementaux, économiques et sociaux à intégrer dans nos consultations :

Environnementaux	Economiques	Sociaux
- Gestion économe des ressources	- Différenciation sur le marché	- Conditions de travail décentes
- Absence de substances toxiques dangereuses pour l'homme et l'environnement	- Anticipation normative, réglementaire	- Absence de toute forme de discrimination
- Réduction de matières premières non renouvelables	- Réponse à certaines exigences (techniques, environnementales, sociales...)	- Reconnaissance du droit d'expression et du dialogue social pour tous les salariés
- Diminution des nuisances liées aux transports (émissions, bruit, trafic, accidents)	- Meilleur retour sur investissement	- Absence de danger ou d'atteinte à leur intégrité physique et mentale pour les producteurs et les utilisateurs
- Réduction des quantités de déchets non valorisables	- Lutte contre le gaspillage	- Taux de formation par alternance
- Recyclage des déchets	- Longue durée de vie : produit rechargeable, réutilisable et réparable	- Collaboration avec d'autres acteurs économiques (écoles, centres de recherche, associations...)
- Lutte contre les pollutions	- Diminuer les défauts (sécurité, solidité)	- Insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières
- Respect de la biodiversité	- Coûts d'assurance pouvant être négociés suite à la mise en place d'une politique de responsabilité sociétale	
- Utilisation d'énergies renouvelables / Efficacité énergétique	- Logique de cycle de vie et coût global	
- Le développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture	- La rémunération équitable des producteurs	
- Le bien-être animal	- Développement du territoire	
- Privilégier les circuits courts		